



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 24 septembre 2020

Présents : Antonio REIS, Henri MAUCHAMP, Emmanuelle BOULEHLAIS, Jonathan ENOC, Ingrid PERNET, Kévin POISELET, Anne ORGELOT, Alain NICOLAS, Vincent GONNET, Virginie GALLAND

Absents : François LORENZI (procuration à Emmanuelle BOULEHLAIS)

En raison de la crise sanitaire, le conseil municipal se déroule à la salle des fêtes (pour préserver le respect des règles barrières) et à huit clos

Secrétaire de Séance : Vincent GONNET

Le compte rendu du conseil municipal du 19 juin est approuvé à la majorité : 9 voix pour et 2 voix contre

Le compte rendu du conseil municipal du 25 juin est approuvé à la majorité : 9 voix pour et 2 voix contre

Le compte rendu du conseil municipal du 10 juillet est approuvé à la majorité : 9 voix pour et 2 voix contre

- **AUTORISATION AU MAIRE A SE CONSTITUER PARTIE CIVILE AU NOM DE LA COMMUNE (procédure judiciaire suite à l'incendie du hangar communal)**

Le maire informe les conseillers municipaux sur les suites de l'enquête judiciaire :

- l'un des deux suspect a été interpellé et a avoué les faits ; il est passé en comparution immédiate et passera en jugement le 23 octobre. D'ici son procès il est incarcéré. Le deuxième suspect est décédé.
- les élus doivent autoriser le Maire à se constituer partie civile au nom de la commune afin de pouvoir poursuivre la procédure judiciaire. Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité

Le Maire informe que la commune va toucher 10 800 € de l'assurance en dédommagement du tracteur tondeuse, que l'on venait de finir de payer (juin 2019) et qui avait coûté 20 700 € .

L'évaluation du bâtiment et du contenu du bâtiment est encore en cours.

L'évacuation des gravats devrait se faire rapidement.

Un avocat va être nommé prochainement par GROUPAMA dans le cadre de notre protection juridique

- **DECISION MODIFICATIVE SUITE A LA DISSOLUTION DU SIVU**

Le SIVU, qui regroupait les Corps des Pompiers de Pagny la Ville et Pagny le Château a été dissous. En effet, n'ayant plus de pompier sur la commune de Pagny-la-Ville, ce SIVU n'avait plus lieu d'être. Ce Corps n'existant plus, il a fallu décider des modalités d'attribution de l'actif et du passif de ce SIVU car des sommes avaient été engagées pour leur existence. Les deux communes n'ayant pas trouvé d'accord quand à la distribution de l'actif, un médiateur a été nommé pour redistribuer aux deux communes leurs parts respectives : ainsi une décision modificative doit être prise en notre faveur : ajouter une recette au compte 002 : +4 247.89 €
Vote à l'unanimité.

- **BAIL SUR LAVAUX : changement de locataire**

Marie-Thérèse VAUDOISOT a cédé son « chalet démontable » situé sur la parcelle « Sur Laveaux », section ZA 117, Lot N°6 d'une contenance de 196 m², à sa fille, Evelyne GAVAZZI

CONSIDERANT que la parcelle où le « chalet démontable » est installé, est propriété de la commune, le Maire demande au Conseil Municipal de refaire un bail au nom de Madame GAVAZZI. Le conseil municipal, à l'unanimité

- ACCEPTE de céder le bail de Mme Marie-Thérèse VAUDOISOT à Madame Evelyne GAVAZZI, domiciliée 4 Allée Marcel MARTINET à Dijon – 21000 à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2029
- DIT que conformément à son bail, Mme Marie-Thérèse VAUDOISOT s'acquittera du loyer pour l'année 2020 (« Le Loyer de l'année en cours sera payé par l'ancien locataire »)
- Charge le Maire de signer tous documents afférents à cette affaire.

- **RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public) d'Orange**

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Considérant que cette redevance doit être réclamée par la commune

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier, pour ORANGE au titre des années 2020, selon le barème officiel : ainsi, la commune va bénéficier d'une recette de 542 € pour 2020. Le conseil municipal décide à la majorité d'encaisser cette somme (un élu ne prend pas part au vote).

AFFAIRES DIVERSES

- Il est observé que le sens prioritaire de circulation, au parking-ralentisseur de la Grande Rue, devrait être inversé : si l'implantation des panneaux de priorité respecte le Code de la Route, en revanche, la visibilité est très réduite dans le sens Mairie-Pagny-le-Château. Surtout si un utilitaire est garé sur ce parking. S'en suivent des coups d'avertisseurs et des incivilités entre conducteurs. Monsieur le Maire rappelle que la décision relève du Conseil Départemental, et qu'il va les interroger dans ce sens.
- Les élus ont remarqués aussi que certaines voitures sont mal stationnées (elles sont sur le trottoir)
- Virginie GALLAND interpelle le Maire sur le fait que la Grande Rue est en cuvette et que lorsqu'il pleut, l'eau ne s'évacue pas, recouvre presque la moitié de la rue, ce qui engendre de grosses éclaboussures qui humidifient les murs des maisons riveraines.

- Il existe des conflits de voisinages ayant pour origine des aboiements de chiens en continu chez certains habitants ; il est vrai que les nuisances sonores pareilles ne sont jamais appréciées. Monsieur le Maire appelle à la négociation entre les voisins concernés, ceux qui détiennent les chiens et ceux qui sont gênés. Au cas où aucune entente ne peut être trouvée, il conseille un recours à la gendarmerie, par un dépôt de plainte ou une "Main courante"
- Le Maire informe les élus que Madame BONIN a fait don à la commune d'une tronçonneuse électrique et d'un kit de 3 arrosoirs et 3 jerricanes.
- Anne ORGELOT propose de donner le fioul qui se trouve dans sa cuve à la commune, mais il faudrait que quelqu'un vienne le pomper

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal se termine à 19 h 15

- **PROJET EOLIEN**

Monsieur MOLITOR, de la société ECOVENT-ECOSOLEIL, présente au conseil municipal un projet concernant l'installation d'un parc éolien, qui serait situé dans l'emprise agricole, au sud du territoire de Pagny-la-Ville et proche de la commune de Labruyère, entre la RD 34 et le canal. Ce parc éolien serait composé de 6 éoliennes : 5 sur le territoire de notre commune et une sur Labruyère. Monsieur MOLITOR, avoir exposé les différentes étapes de ce projets (étude environnementale de la faune et de la flore, ...) explique que la réalisation de ce parc éolien pourrait rapporter à la commune des sommes non négligeables. Les élus décident de se donner chacun un peu de temps pour réfléchir au devenir de ce projet. La décision sera prise au prochain conseil municipal.

A Pagny-la-Ville, le 15 octobre 2020
Le Maire, Henri MAUCHAMP.